



Préavis n° 01/19 au Conseil communal

Réfection de la toiture du chalet du Pré d'Aubonne
Adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré
d'Aubonne

Déleguée municipale :
- Mme Sandra Linder, municipale

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	3
2.	CONSTATS	3
3.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX	4
3.1	<i>Toitures.....</i>	<i>4</i>
3.2	<i>Adduction d'eau</i>	<i>4</i>
3.2.1	<i>Pré de Rolle</i>	<i>5</i>
3.2.2	<i>Pré d'Aubonne</i>	<i>5</i>
3.3	<i>Subventions/Déroulement des opérations.....</i>	<i>6</i>
4.	ASPECTS FINANCIERS	6
4.1	<i>Coûts et financement</i>	<i>6</i>
4.2	<i>Plan des investissements 2019-2023.....</i>	<i>6</i>
4.3	<i>Financement</i>	<i>6</i>
4.4	<i>Amortissement.....</i>	<i>7</i>
4.5	<i>Plafond d'emprunt.....</i>	<i>7</i>
4.6	<i>Crédits en cours.....</i>	<i>7</i>
4.7	<i>Impact sur le compte de fonctionnement.....</i>	<i>7</i>
5	CONCLUSION.....	8

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La commune d'Aubonne est propriétaire de 2 alpages proches du col du Marchairuz, le Pré d'Aubonne et le Pré de Rolle. L'objet de ce préavis concerne la réfection de la toiture du Pré d'Aubonne, d'une part, l'amélioration de l'accès à l'eau dans nos alpages du Pré d'Aubonne et Pré de Rolle, d'autre part. Pour rappel, la toiture du Pré de Rolle a été traitée dans le cadre du préavis municipal 8/18.

Le Pré d'Aubonne et le Pré de Rolle font l'objet d'un bail à ferme en faveur de la Société d'alpage d'Aubonne et environs depuis 1956. Chaque printemps, les membres de la Société montent environ 220 têtes de bétail qui pâturent les 2 alpages (veaux, génisses, vaches allaitantes). Les deux bergers qui s'occupent des troupeaux logent durant la période d'estivage au Pré d'Aubonne, respectivement au Pré de Rolle.

Le chalet d'alpage du Pré d'Aubonne se situe sur le territoire communal de Gimel, parcelle 815, à une altitude de 1392 m. La construction de ce bâtiment d'une surface de 381 m² date de 1850. Son volume est de 1951 m³. Ce chalet comprend à l'est la partie habitable soit le logement du berger et à l'ouest la partie rurale. Au nord du bâtiment principal se trouve une ancienne écurie (lazaret).



Fig. 1 - Chalet Pré d'Aubonne et lazaret

2. CONSTATS

Une réfection de la toiture du chalet, dont la dernière restauration importante mais partielle date d'un siècle environ, devient nécessaire. Depuis plusieurs années, des infiltrations d'eau sont régulièrement constatées en plusieurs endroits. Les chéneaux sont en mauvais état et une partie de la toiture n'est pas raccordée à la citerne. Outre la remise en état générale du toit ainsi que le remplacement des chéneaux existants, le projet prévoit également le raccordement du pan Sud-Ouest du chalet et la toiture du lazaret à une nouvelle citerne. En effet, la collecte des eaux de pluie indispensables pour abreuver le bétail n'est actuellement pas optimale.

Le Jura est une région karstique avec pour conséquence un nombre limité de sources. Les conditions climatiques que nous avons pu observer ces dernières années, en particulier des étés caniculaires à

très faible quantité de précipitations, des aides spectaculaires ici ou là pour approvisionner le bétail en eau dans les alpages à sec, conduisent à optimiser au maximum la récolte des eaux de pluie lors de travaux d'entretien de toiture d'une part, et à mener une réflexion sur la répartition des points d'eau pour le bétail dans nos alpages d'autre part. A quelques reprises déjà, nous avons été dans l'obligation de transporter de l'eau par camion depuis la plaine pour remplir nos citernes.

L'ensemble des travaux envisagés sont subventionnés. Toutefois, ils doivent faire l'objet d'une analyse détaillée au préalable, soumise à la Direction générale de l'agriculture et des affaires vétérinaires (DGAV), pour obtenir une participation financière de l'Etat. C'est pourquoi, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieur chargé de dresser un bilan et d'inclure l'amélioration de l'approvisionnement en eau de nos alpages.

3. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

3.1 Toitures

La toiture du chalet du Pré d'Aubonne sera mise à nu, soit démontage complet des tôles. Ces dernières seront remplacées par des nouvelles. Les tavillons, servant de sous-couverture, seront évacués. Un contrôle de la charpente et des chevrons sera effectué. Les pièces saines seront conservées, les pièces vétustes seront remplacées, en particulier sur la partie Est, la plus endommagée. Un nouveau lambrissage sera posé sur toute la surface. Les chenaux seront remplacés là où ils existent, leur fixation sera renforcée par rapport à la situation actuelle, afin de résister au mieux aux intempéries de cette altitude. Les autres pans en seront pourvus, afin de récolter un maximum d'eau de pluie. Un électricien interviendra pour la dépose et la pose des panneaux photovoltaïques.

Quant à l'annexe Nord, il s'agit essentiellement de traiter les vire-vents et les chenaux pour optimiser la récolte des eaux pluviales.

L'adjudication est faite sous réserve de l'accord du Conseil communal. Pour la présente réfection, une partie du bois proviendra directement des forêts de la région.

3.2 Adduction d'eau

La répartition des points d'eau dans un alpage influence fortement le comportement du bétail, qui évidemment préfère pâturer un secteur où l'abreuvement est proche. Certains secteurs de l'alpage sont donc régulièrement broutés, au contraire de ceux plus éloignés d'un bassin. Avec pour conséquence pour ces derniers une augmentation d'un herbage de mauvaise qualité et à moyen terme une augmentation de l'emprise de la forêt au détriment du pâturage et ainsi une perte définitive de surface pour le cheptel. Déjà en 1920, nos ancêtres se préoccupaient de la qualité de l'aire pastorale de nos montagnes. Ils relevaient que la qualité de la végétation attirait le bétail dans certains secteurs au détriment d'autres parties du parc. Cela est d'importance, car c'est le Service de l'agriculture du canton, et non les agriculteurs eux-mêmes, qui détermine le nombre d'UGB (unité gros bétail) autorisé à pâturer un alpage, en fonction de sa surface et de sa qualité herbagère.

L'étude agronomique réalisée a pour objectif de calculer un bilan de la ressource hydrique et de proposer un avant-projet d'adduction d'eau sur les deux alpages. La cartographie de la végétation et le calcul des potentialités fourragères ont fourni les données nécessaires à l'établissement du bilan en eau et des besoins par secteur de pâturage. En d'autres termes, l'étude permet de déterminer la relation entre premièrement le potentiel fourrager (soit type de végétation, le recouvrement de la strate herbacée et l'altitude) et deuxièmement le nombre d'UGB et le temps de séjour du bétail dans chaque parc. Cette valeur permet ensuite de calculer les besoins en eau par secteur.

3.2.1 Pré de Rolle

Le bilan d'eau de l'alpage du Pré de Rolle est positif dans son ensemble. Toutefois, une analyse par secteur montre un important déficit dans deux parcs en bas du pâturage. La citerne et le petit couvert qui l'alimente ne fournissent en effet pas suffisamment d'eau par rapport au potentiel fourrager du secteur.

C'est pourquoi, il est prévu d'acheminer au moyen d'une conduite une partie de l'eau de la citerne du chalet du Pré de Rolle (C3) au couvert de la Ragne, situé au bout du pâturage (C4), d'augmenter la réserve disponible en créant une nouvelle citerne (Cnx1) reliée par une canalisation à deux nouveaux bassins (Bnx1 et Bnx2). Les bassins B6 et B7 sont supprimés (annexe 1/6.7). Les conduites peuvent être posées à la sous-soleuse afin de réduire les coûts ainsi que l'impact paysager et sur la végétation. Cette solution offre l'avantage d'augmenter la quantité d'eau disponible pour ces deux parcs situés à l'extrémité de l'alpage tout en valorisant au maximum les ressources déjà disponibles.

3.2.2 Pré d'Aubonne

Le bilan d'eau de l'alpage du Pré d'Aubonne semble équilibré. Toutefois, une analyse par secteur montre une mauvaise répartition des quantités disponibles. Un important déficit est constaté dans plusieurs parcs. A titre d'exemple, le parc Va3 tend à s'enfricher et la forêt colonise progressivement les surfaces ouvertes. Cette situation résulte principalement d'une pression du bétail insuffisante liée au manque de point d'eau dans cette partie de l'alpage. Ainsi, le projet doit permettre d'améliorer l'approvisionnement en eau sur l'ensemble de l'alpage du Pré d'Aubonne. Pour cela, la toiture du chalet doit être rénovée, la capacité de stockage d'eau autour du chalet augmentée et la situation au sein des parcs proches de la citerne du Couloir et du Chalet Neuf améliorée (Sud et Est de la Bûcheronne Va2, Va3, Va4, annexe 2/6.13).

A cet effet, une citerne (Cnx1), jouxtant le chalet du Pré d'Aubonne, sera construite afin de stocker l'eau collectée par les nouvelles surfaces de toit reliées au chenau (~ 175 m²). Une conduite permettra d'acheminer l'eau de la citerne C1 au moyen d'une pompe solaire dans la citerne existante du chalet Neuf (C4). Cette dernière alimentera, via une seconde conduite, les parcs Va3 et Va4 en gravitaire grâce à deux nouveaux bassins (Bnx1 et Bnx2). Ces derniers seront placés judicieusement de manière à valoriser le potentiel fourrager d'un parc actuellement peu pâturé et diminuer les quantités d'eau prélevées dans C3 en faveur du parc Va2. Les conduites devant être posées dans des secteurs de roche dure, il sera nécessaire de réaliser une tranchée pour leur mise en place. Une entreprise spécialisée devra être mandatée.



Fig. 2 – Citerne du Chalet Neuf

Cette solution permet d'optimiser les infrastructures déjà existantes et de remplir la citerne du Chalet Neuf à sa pleine capacité. Notons que cette citerne met actuellement entre 8 et 9 mois pour se remplir !

3.3 Subventions/Déroulement des opérations

Les travaux peuvent en partie bénéficier de deux types subventions non négligeables. La rénovation des toitures peut être soutenue à raison d'environ 30 %, les travaux d'adduction d'eau à hauteur d'environ 66% de la part du Canton et de la Confédération, ceci à condition que les travaux ne débutent pas avant l'obtention de la subvention.

Les travaux d'adduction d'eau profitent essentiellement aux exploitants. Aussi, nous nous sommes approchés du Comité de la Société d'alpage afin d'obtenir une participation financière à l'investissement consenti. Celui-ci est entré positivement en matière. Toutefois, la décision appartient en dernier lieu à l'Assemblée Générale de la Société qui se déroulera d'ici mars.

Vu l'altitude, les travaux ne peuvent être envisagés qu'à la belle saison. Pour autant que la réponse concernant le subventionnement soit obtenue, la réfection de la toiture du Pré d'Aubonne peut être envisagée cet été, tandis que la partie adduction d'eau est prévue pour l'an 2020.

4. ASPECTS FINANCIERS

4.1 Coûts et financement

Type de travaux	Pré d'Aubonne CHF	Pré de Rolle CHF	Total (TTC)
Toiture	199'000.00	Préavis 8/18	199'000.00
Réfection toiture	192'000.00	--	192'000.00
Electricité	7'000.00	--	7'000.00
Adduction d'eau	177'800.00	52'200.00	230'000.00
Création de citernes	32'300.00	15'100.00	47'400.00
Bassins	11'900.00	11'900.00	23'800.00
Pompes solaires	8'100.00	8'100.00	16'200.00
Conduites	125'500.00	17'100.00	142'600.00
Frais d'études	45'600.00	14'200.00	59'800.00
Etude et avant-projet (payé)	4'200.00	Préavis 8/18	4'200.00
Mise à l'enquête, coordination et décompte	6'500.00	6'500.00	13'000.00
Etude génie civil	5'500.00	0.00	5'500.00
Etude hydrogéologique	2'900.00	0.00	2'900.00
Projet définitif (surveillance, soumission)	26'500.00	7'700.00	34'200.00
Divers et imprévus 10%	42'600.00	6'600.00	49'200.00
TOTAL TTC	465'000.00	73'000.00	538'000.00

4.2 Plan des investissements 2019-2023

La réfection de la toiture du Pré d'Aubonne figure pour Fr. 200'000.00 dans le plan quinquennal des investissements 2019-2023. La partie d'adduction d'eau n'était pas prévue à ce moment-là.

4.3 Financement

Le crédit de Fr. 538'000.-- sera couvert en bonne partie par des subventions et, selon toute vraisemblance, par une participation de la Société d'alpage; le solde par la trésorerie courante et/ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite fixée par le plafond d'emprunt ci-dessous.

4.4 Amortissement

L'investissement brut fera l'objet d'un amortissement linéaire sur 10 ans, selon le Règlement sur la comptabilité des communes.

4.5 Plafond d'emprunt

Le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 29 novembre 2016, s'élève pour la législature 2016-2021 à Fr. 43'000'000.--. La situation lors de l'établissement de ce préavis est la suivante :

920 - Engagements courants (créanciers et autres)	Fr.	203'464.79
921 - Dettes à court terme	Fr.	5'000'000.00
922 - Dettes à moyen et long terme	Fr.	16'951'750.00
923 - Engagements fonds spéciaux	Fr.	<u>227'877.34</u>
Dettes en engagements communaux à ce jour	Fr.	22'383'092.13
Part sur engagements ASSAGIE (22,5% de Fr. 868'526.59)	Fr.	195'000.00
Cautionnements	Fr.	<u>159'000.00</u>
Total dette et engagements	Fr.	22'737'092.13

soit 53% du plafond voté

4.6 Crédits en cours

Les crédits suivants sont en cours d'adoption ou de réalisation :

<u>En cours d'adoption :</u>	<u>Fr.</u>	<u>1'232'500.00</u>
PM 13/18 – Renouvellement de trois véhicules des services extérieurs	Fr.	248'000.00
PM 1/19 – Réfection toiture Pré d'Aubonne et adduction d'eau des alpages	Fr.	538'000.00
PM 2/19 – Réponse partielle à la motion Leutwiler	Fr.	111'500.00
PM 3/19 – Crédit d'étude de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	Fr.	185'000.00
PM 4/19 – Travaux de réfection de l'Hôtel-de-Ville	Fr.	250'000.00
PM 5/19 – Vente de 200m ² de la parcelle N° 416	- Fr.	100'000.00
 <u>En cours de réalisation :</u>	 <u>Fr.</u>	 <u>2'399'500.00</u>
PM 1/17 - Révision PQ Chêne	Fr.	110'000.00
PM 5/17 - Etude construction caserne du feu	Fr.	63'500.00
PM 3/18 - Séparatif Temple - Amiral-Duquesne	Fr.	1'550'000.00
PM 7/18 - Trottoir et Arrêt de bus Abraham-Hermanjat	Fr.	520'000.00
PM 8/18 – Réfection de la toiture du Pré de Rolle	Fr.	156'000.00
Total des crédits en cours ou à voter	Fr.	3'632'000.00

4.7 Impact sur le compte de fonctionnement

Hormis les coûts liés à l'investissement (amortissement et intérêts de la dette), il n'y a pas de surcoûts de fonctionnement à prévoir. Au contraire, des frais d'entretien liés à cette toiture peuvent ainsi être évités. Ces nouvelles infrastructures éviteront les situations de pénurie exigeant des interventions d'urgence coûteuses.

5 CONCLUSION

Ce préavis forme un tout avec le préavis 8/18 (réfection toiture du Pré de Rolle). En l'acceptant, l'entretien bâtiments de nos alpages est assuré pour de nombreuses décennies. Cette opération peut être qualifiée de « win-win » pour la commune et pour la Société d'alpage. D'une part notre patrimoine est entretenu. D'autre part un outil de travail adapté est mis à disposition tant des agriculteurs que du berger, permettant d'assurer la pérennité de son utilisation. Enfin, une judicieuse répartition des points d'eau permet la pâture régulière des alpages, assure leur entretien et évite que le terrain ne se transforme petit à petit en forêt, vouant à terme la disparition du pâturage. Ceci est particulièrement important en termes de biodiversité qui exige des espaces ouverts. Ce patrimoine communal, au cœur du Parc Jura Vaudois, représente également une zone de détente exceptionnelle pour de nombreux habitants de la plaine, qui profitent été comme hiver de paysages magnifiques.

De plus, les travaux envisagés permettent de récolter les ressources naturelles, faire face à de nouvelles périodes de sécheresse et de pénurie d'eau qui ne vont pas manquer de survenir à l'avenir, tout en bénéficiant de subventions, permettant de soulager nos finances communales.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal N° 1/19 relatif à la réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et de l'adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et d'adduction d'eau des alpages du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne,
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
3. accorde un crédit de Fr. 538'000.00.-- TTC pour la réalisation de ces travaux,
4. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, aux meilleures conditions et dans les limites fixées par le plafond d'endettement voté par le Conseil communal.
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des annuités fixes sur 10 ans.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 8 janvier 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

L.-E. Rossier

C. Dubois

Annexe 6.7

Annexe 1

Alpage du Pré de Rolle

Propriété de la commune d' Aubonne

CARTE DE PROJET

Légende

-  Limite d'exploitation
-  Parc
-  G = génisse
-  Périmètre PPS

Approvisionnement en eau

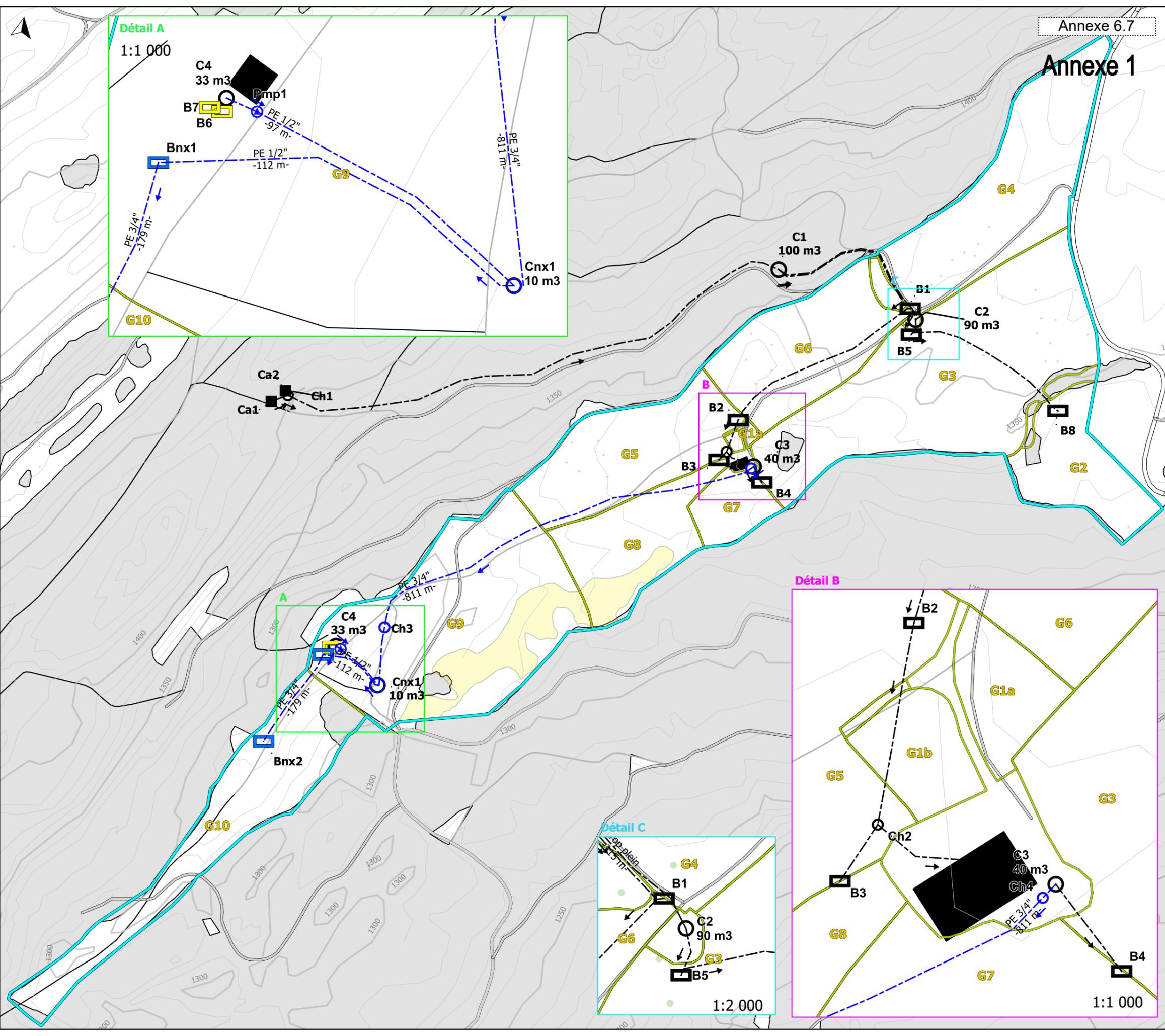
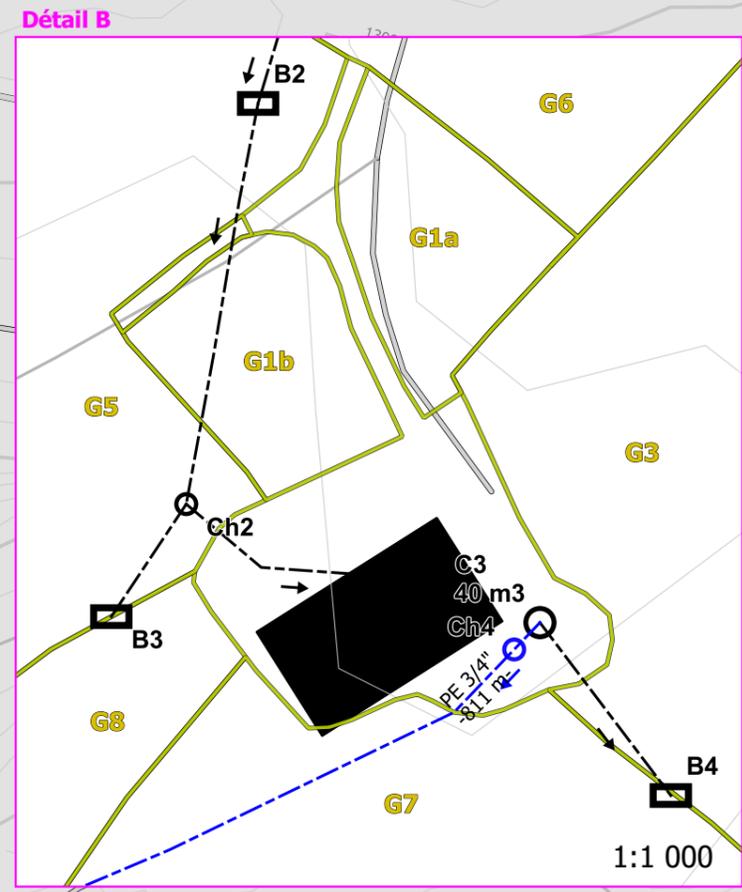
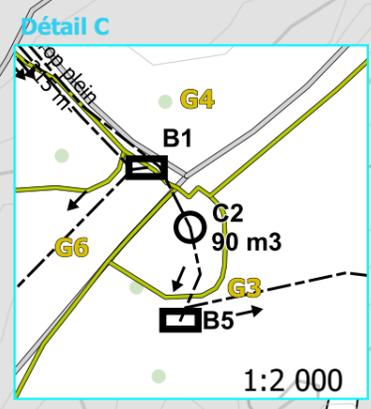
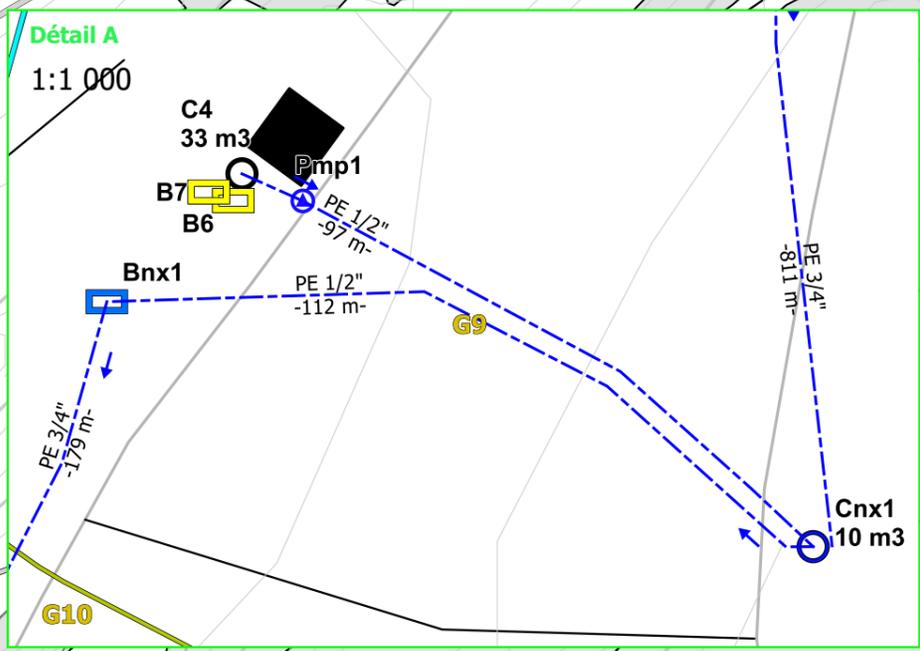
-  Citerne (C)
-  Bassin (B)
-  Captage (Ca)
-  Chambre de visite (Ch)
-  Pompe solaire (Pmp)
-  Conduite
-  Ouvrage à créer
-  Ouvrage à supprimer
-  Ouvrage existant



Echelle 1 : 6 000

Format papier original: A3

Dessinateur: KF
Date 3.12.2018



Annexe 2

Alpage du Pré d'Aubonne

Propriété de la commune d' Aubonne

CARTE PROJET

Légende

-  Limite d'exploitation
-  Parcs
-  Va = vache allaitante
-  Parc à créer
-  Périmètre PPS

Ouvrages d'adduction d'eau

-  Citerne (C)
-  Bassin (B)
-  Captage (Ca)
-  Chambre de visite (Ch)
-  Pompe solaire (Pmp)
-  Conduite
-  Ouvrage existant
-  Ouvrage à créer



Echelle 1:6 000

Format papier original: A3

Dessinateur: KF
Date 3.12.2018

